

RACCORDEMENT DES RÉSEAUX PRIVÉS AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PUBLICS

Quel regard implanter
si la profondeur de
sortie des évacuations
de l'habitation
est < 1,50 m



Afin de pouvoir être contrôlés et nettoyés le cas échéant, les réseaux d'assainissement d'une habitation doivent être accessibles via des regards. Ces derniers assurent un accès aux branchements de l'habitation pour toute intervention d'entretien éventuel (débouchage, passage caméra, vérification des écoulements).

Le type de regard à mettre en place dépend de la profondeur de la sortie des évacuations (EU et EP) de l'habitation.



// RECOMMANDATIONS

Une habitation doit être équipée de **deux branchements distincts** : un branchement d'eaux usées (EU) et un branchement d'eaux pluviales (EP) ; chacun équipé d'un **regard** de branchement **situé entre 0,50 et 1,50 m de la limite de propriété**.

➔ Ces regards de branchement doivent être **visibles et accessibles**.

➔ Si le réseau privé est à **moins d'1,50 m de profondeur**, le regard doit avoir un **diamètre de 400 mm** et peut être **en béton ou en PVC**. Les canalisations à poser en amont du regard de jonction implanté en limite de propriété doivent

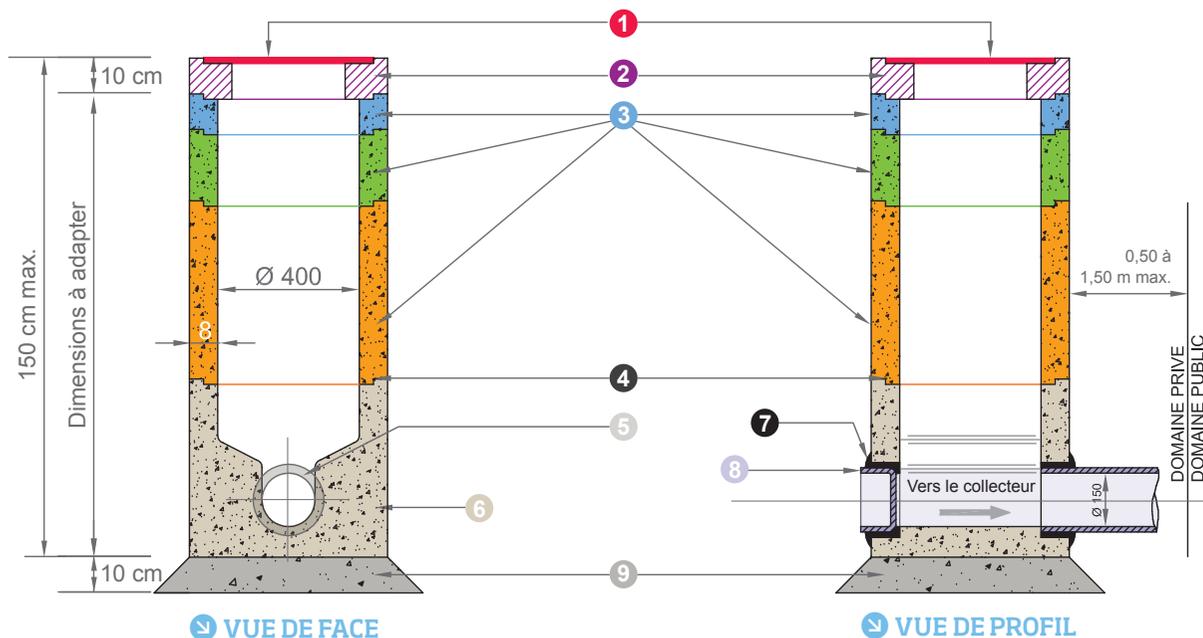


être en PVC de diamètre nominal (DN) 125 mm ou 160 mm.

➔ Les **raccordements** des évacuations de l'habitation doivent obligatoirement se faire **dans la réservation prévue** à cet effet dans le fond de regard ou dans le tabouret.

➔ **Les regards feront l'objet d'une réception par les services d'HAGANIS dès leur mise en place. A cet effet, le propriétaire prendra rendez-vous auprès du service Clients d'HAGANIS.**

► MINI-REGARD EN BÉTON Ø 400 MM



- 1 Regard à fermeture hydraulique
- 2 Dalle de fermeture préfabriquée
- 3 Eléments de rehausse Ø400 à la hauteur utile
- 4 Joint souple
- 5 Réservation réalisée en usine
- 6 Fond de regard béton avec cunette hydraulique préfabriquée
- 7 Joint type élastomère forsheda 910
- 8 Obturateur verrouillé pour résistance à une colonne d'eau de 5 m
- 9 Béton de propriété

